



## AVIS PUBLIC

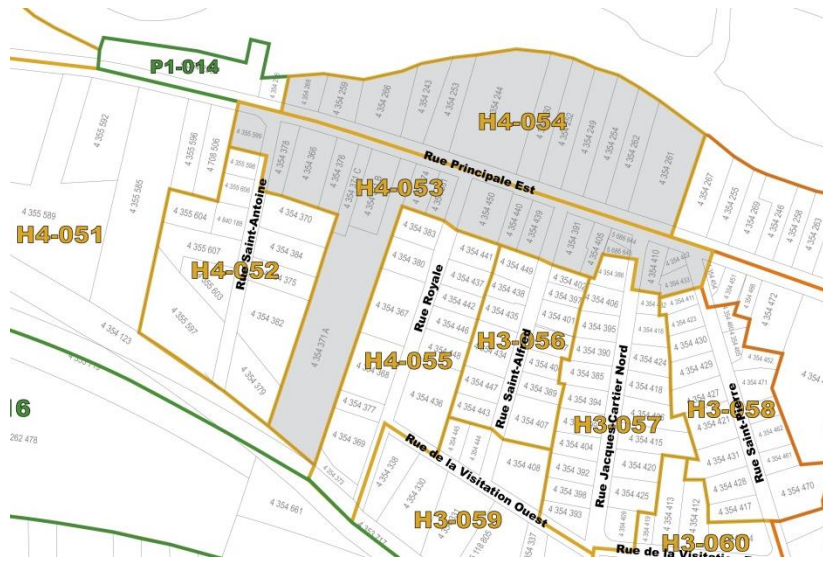
### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

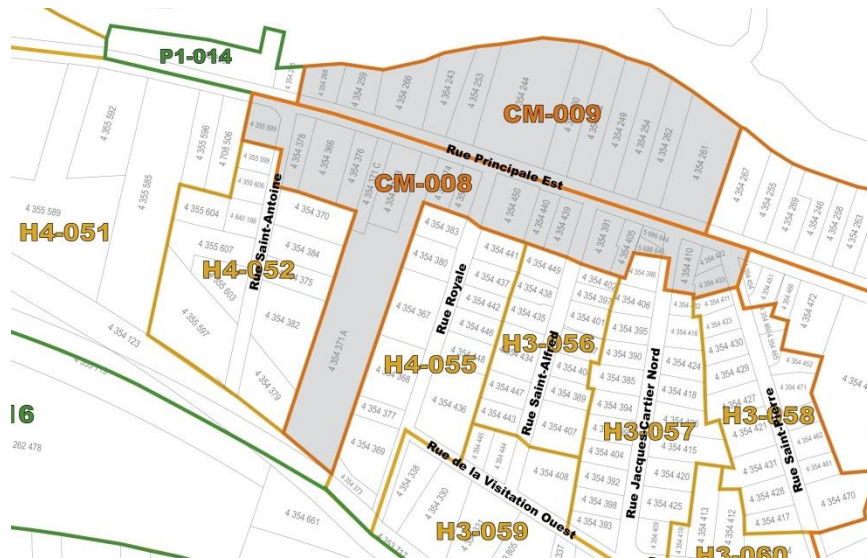
- Que le conseil municipal, lors d'une séance ordinaire tenue le 3 décembre 2018, a adopté un premier projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones H4-053 et H4-054)*.
- Qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le 21 janvier 2019 à 18 h 50, dans la salle du conseil située au 477, rue de l'Hôtel-de-Ville à Farnham. Au cours de cette assemblée publique, le maire, ou une autre personne désignée par lui, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption, et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
- Que ce projet de règlement a pour but :
  - De remplacer la zone H4-053 par la zone CM-008.
  - De remplacer la zone H4-054 par la zone CM-009.
  - De remplacer les Grilles des spécifications des zones H4-053 et H4-054 par celles des zones CM-008 et CM-009.
- Que ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
- Que le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, aux heures régulières de bureau, soit de 8 h à midi et de 13 h à 16 h, du lundi au vendredi et sur le site Internet de la Ville de Farnham.

Pour plus d'informations au sujet de cette modification, vous pouvez contacter M. Benoît Larivière, directeur du Service de planification et d'aménagement du territoire, en composant le 450 293-3178, poste 300.

Avant



Après



DONNÉ à Farnham ce 4 décembre 2018.

Marielle Benoit, OMA  
Greffière